

**COLLEGE PHILIPPE LAMOUR – 34280 LA GRANDE MOTTE**  
**FICHE D'INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION**  
**ANNEE SCOLAIRE 2025/2026**

**ATTENTION** : Dossier **COMPLET** à remettre au plus tard le **18 SEPT. 2025** (cf. modalités détaillées dans la fiche tarifs)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement destiné au service restauration collective de l'Agglomération du Pays de l'Or. Le responsable de traitement des données personnelles est le Président de l'Agglomération Pays de l'Or. La finalité du traitement des données personnelles est la gestion des inscriptions à la demi-pension. Les destinataires de ces données sont : l'Agglomération du Pays de l'Or, le Trésor Public et Collège de La Gde Motte. La durée de conservation des données est de 10 ans selon les instructions en vigueur de gestion d'archives publiques.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de celles-ci. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à dpo@paysdelor.fr – 04 67 12 35 00.

Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

Je soussigné(e) NOM et Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

N° téléphone \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_ N° CAF : \_\_\_\_\_

après avoir pris connaissance des conditions détaillées dans le Règlement Intérieur de la Demi-Pension, (téléchargeable sur le site : <https://paysdelor.fr/vivre-ici/restauration-collective/demi-pension-college/>), ai l'honneur de vous demander de bien vouloir inscrire pour **TOUTE LA DUREE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026** (Toute modification ne pourra se faire **qu'en début de trimestre**, par écrit, au service de Restauration Collective de l'Agglomération du Pays de l'Or, 250 rue des Aramons, La Louvade à MAUGUIO ainsi qu'à l'adresse de la vie scolaire du collège),

L'élève..... Classe.....

en qualité de demi-pensionnaire au Collège Ph. Lamour à LA GRANDE MOTTE les jours suivants :

**Cocher les jours où les repas seront pris. Les jours sont fixes et ne peuvent pas être interchangeables. Le changement de forfait ne peut intervenir qu'en début de trimestre, par courriel au service restauration avec copie à la vie scolaire du collège.**

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

Je m'engage :

- à acquitter le montant des frais suivant les conditions ci-dessous, à savoir :

**PAIEMENT (\*)** Cocher le mode de paiement  **Le forfait est payable en début de trimestre** (sauf prélèvement : paiements échelonnés)

(Imprimés tarifs distribués aux élèves ou consultable sur le site :

<https://paysdelor.fr/vivre-ici/restauration-collective/demi-pension-college/>

**Paiement en ligne My Turboself**

Création du compte et guide utilisateur sur : <https://paysdelor.fr/vivre-ici/restauration-collective/demi-pension-college/>

J'opte pour le **prélèvement automatique** par fraction mensuelle, avant le 10 de chaque mois. Je joins une autorisation <https://paysdelor.fr/vivre-ici/restauration-collective/demi-pension-college/> et un **R.I.B.**

(L'option « prélèvement automatique » sera utilisée pour **toute l'année scolaire**). Ces pièces sont à renouveler à chaque rentrée scolaire.

J'opte pour le paiement du forfait par **chèque** ci-joint (facilités de paiement, appeler Mme ABELLAN : **04.67.29.31.73**)  
(**Joindre le chèque correspondant au trimestre au dossier d'inscription, nom et prénom de l'élève au dos**).

En **espèces** auprès du Régisseur de Recettes à l'UPC Théo Luce à MAUGUIO (La Louvade),  
**UNIQUEMENT sur RdV** (**04.67.29.31.73**).

- à signaler tout changement au service « Restauration Collective » du Pays de l'Or Agglomération, ainsi qu'au Collège.

J'ai pris note que le renouvellement du badge entraînera des frais administratifs de 8,00 € (le badge étant attribué gratuitement dès la première rentrée au collège).

**En soumettant ce formulaire d'inscription, j'accepte que les informations qui y sont saisies soient utilisées dans le cadre de la gestion de la demi-pension du Collège de l'Etang de l'Or.**

A....., le.....

Signature du représentant légal précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »



## TARIFS DEMI-PENSION

### 1er TRIMESTRE 2025/2026

de SEPTEMBRE à DECEMBRE 2025

#### TARIFS FORFAITS - A régler en début de trimestre

N.B. : Le choix du forfait vous engage pour TOUT le trimestre.

6ème - 5ème - 4ème - 3ème	MONTANT FORFAIT	Montant FORFAIT avec aide/repas de 0,30 € *	Montant FORFAIT avec aide/repas de 1,10 € *	Montant FORFAIT avec aide/repas de 2,10 € *	Montant FORFAIT avec aide/repas de 3,60 € *
Forfait 4 jours par semaine	243,80 €	227,90 €	185,50 €	132,50 €	53,00 €
Par prélèvement	En 4 prélèvements : Oct., Nov., Déc., Janv., entre le 05 et le 10 de chaque mois				
Forfait 3 jours par semaine	184,00 €	172,00 €	140,00 €	100,00 €	40,00 €
Par prélèvement	En 3 prélèvements : Oct., Nov., Déc., entre le 05 et le 10 de chaque mois				
Forfait 2 jours par semaine	119,60 €	111,80 €	91,00 €	65,00 €	26,00 €
Par prélèvement	En 2 prélèvements : Oct., Nov., entre le 05 et le 10 de chaque mois				
Forfait 1 jour par semaine	59,80 €	55,90 €	45,50 €	32,50 €	13,00 €
Par prélèvement	En 1 prélèvement : Oct., entre le 05 et le 10				

\* L'aide aux repas est allouée par le Conseil Départemental 34. Pour toute info : [www.hérault.fr/jeunesse/publications/aide-aux-repas](http://www.hérault.fr/jeunesse/publications/aide-aux-repas)

Repas occasionnel (hors forfait) ↗ 5,60 (A compter du 01/09/2025)

#### Le dossier d'inscription à la demi-pension est à retourner au plus tard le 18/09/2025

Soit : Remis à l'agent de l'Agglomération à l'entrée du self du collège

Soit : Au service "Restauration collective" - 250, rue des Aramons - La Louvade - 34130 MAUGUIO

Soit par courrier : Pays de l'Or Agglomération - Service D.P.- 300, Avenue Jacqueline AURIOL - Zone Aéroportuaire CS 70040 - 34137 MAUGUIO CEDEX

#### MODALITES DE PAIEMENT

Par chèque - Ordre : Régisseur de recettes

Attention : noter le nom de l'élève au dos du chèque

**A joindre au dossier d'inscription**

**ATTENTION : L'autorisation de prélèvement sera mise en place qu'après réception de toutes les pièces demandées**

**Par prélèvement automatique  
(Documents à joindre au dossier d'inscription)**

Joindre au dossier d'inscription une autorisation de prélèvement (<https://paysdelor.fr/app/uploads/2024/08/MANDAT-PRELEVEMENT-DP.pdf>) + RIB

☞ **même si déjà fournis en 2024-2025**

Les prélèvements auront lieu avant le 10 de chaque mois pour le mois précédent.  
Le 1er prélèvement pour le 1er trimestre se fera entre le 05 et le 10 octobre 2025.

**En espèces**

☞ Paiement possible à l'UPC Théo Luce - 250, rue des Aramons - La Louvade à MAUGUIO

**UNIQUEMENT sur rendez-vous** au 04 67 29 31 73.

**Paiement en ligne**

Paiement en ligne My Turboself

☞ Crédit du compte et guide utilisateur sur : <https://paysdelor.fr/vivre-ici/restauration-collective/demi-pension-college/>

**Badges**

. Le premier badge est gratuit et valable pour **TOUTE LA SCOLARITE AU COLLEGE** et il est indispensable au passage du self (les élèves n'ayant pas leur badge passeront systématique à la fin du service).

. En cas de perte, de détérioration ou de vol, **les frais administratifs pour le renouvellement des badges s'élèvent à 8,00 €**